

<http://sueducation92.ouvaton.org/spip.php?article2146>



Présence dans les établissements pendant le confinement. SUD éducation 92 écrit au conseil



départemental

Date de mise en ligne : vendredi 2 avril 2021

- AGENT-E-S TECHNIQUES

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Présence des personnels dans les établissements

Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,

Nous avons été alertés par des personnels agent.e.s techniques des collèges sur le fait que certains chef-fe-s d'établissement se permettent de faire venir alors qu'ils n'ont pas de tâches à effectuer.

Nous vous demandons de bien vouloir rappeler aux chefs d'établissements que le service des agent-e-s doit être ajusté au strict nécessaire. Ainsi, les agent-e-s limiteront les déplacements en transport en commun et éviteront de se réunir dans les établissements, cela permettra de contribuer à limiter les risques de contamination alors que le système hospitalier est saturé.

Nous rappelons que la période qui vient de s'écouler a beaucoup pesé sur ces personnels qui ont vu leur charge de travail augmenter avec les mesures sanitaires et qu'ils ont souvent été contraint de palier les absences et le manque de personnels disponibles pour les remplacements.

Nous attirons également votre attention sur les personnels qui sont le seul parent à pouvoir garder leurs enfants, nous vous invitons à la bienveillance dans l'octroi des ASA.

Nous espérons pouvoir compter sur votre bienveillance à l'égard des personnels les plus précaires.

Soyez assuré, monsieur le Président du Conseil Départemental, de notre profond attachement à un service public d'éducation de qualité.

Le bureau du syndicat SUD éducation 92



Réponse du président du CD 92

